

RCS : FREJUS  
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00276  
Numéro SIREN : 520 972 886  
Nom ou dénomination : GERARD GRAILLE-PETIT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2024 sous le numéro de dépôt 875

11 Copie certifiée conforme à l'original  
le 17/11/23

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL GERARD GRAILLE-PETIT		QUARTIER DE LA BAISSSE	
SIRET	5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1	83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement	

COMMERCE DE PREJUS  
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DÉPÔT DU

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223.A à-U du CGI). 2024

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées activités sté holding Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15% Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% Bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SOGETEC RD 562 LE PLAN ORIENTAL 83440 MONTAURoux Tél: 0494507030

Nom et adresse du conseil: Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 23/11/2022 Lieu: LES ADRETS DE L'ESTEREL

Qualité et nom du signataire: Gérant

N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné Signature: GRAILLE GERARD

Examen de conformité fiscale (ECF)



Désignation de l'entreprise		SARL GERARD GRAILLE-PETIT		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		QUARTIER DE LA BASSE		83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL		
Numéro SIRET *		5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 2		
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		
				<b>Net</b>		
				<b>3</b>		
				<b>Net</b>		
				<b>4</b>		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	5 000	042	5 000	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>5 000</b>	<b>048</b>	<b>5 000</b>	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070
Autres * (3)			072	20	074	20 87
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	342	086	342	
Charges constatées d'avance *		092		094		
<b>Total II</b>		<b>096</b>	<b>362</b>	<b>098</b>	<b>362 87</b>	
<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	<b>5 362</b>	<b>112</b>	<b>5 362 87</b>	
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET 1</b>		
				<b>Exercice N-1 NET 2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131				
	Report à nouveau	134		(8 027)	(7 591)	
	Résultat de l'exercice	136		(1 091)	(436)	
	Provisions réglementées	140				
	<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>(5 118)</b>	<b>(4 027)</b>	
	Provisions pour risques et charges	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	10 480	172	10 480 4 115	
	Produits constatés d'avance	174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>10 480</b>	<b>176</b>	<b>10 480 4 115</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>5 362</b>	<b>180</b>	<b>5 362 87</b>		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL GERARD GRATILLE-PETIT		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
						13 0 0 9 2 0 2 2		13 0 0 9 2 0 2 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210				
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services *	217		218				
		Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
		Variation de stock (marchandises) *					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	1 003		436	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				
Rémunérations du personnel *						250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252				
Dotations aux amortissements *						254				
Dotations aux provisions						256				
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 003		436	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	(1 003)		(436)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280				
	Produits exceptionnels					290				
	Charges financières					294				
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	87		
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348					
	Impôts sur les bénéfices *									
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>						310	(1 091)		(436)
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	1 091	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 octies B)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						993				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						352		354	1 091	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables : * .....4.....1. Quant imputés sur le résultat :							360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						370		372	1 091	



Désignation de l'entreprise : SARL GERARD GRAILLE-PETIT

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482	5 000	484		486	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>5 000</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL GERARD GRAILLE-PETIT

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	4 108	Déficits reportables		984 4 108
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice		860 1 091
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870 5 199

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



5

Désignation de l'entreprise : SARL GERARD GRAILLE-PETIT		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/10/2021	et clos le : 30/09/2022	Durée en nombre de mois
		1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
	<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
	<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
	<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt  
[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 0 0 9 2 0 2 2 ] N° SIRET [ 5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ SARL GERARD GRAILLE-PETIT ]

ADRESSE (voie) [ QUARTIER DE LA BAISSSE ]

CODE POSTAL [ 83600 ] VILLE [ LES ADRETS DE L'ESTEREL ]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ GRAILLE ] Prénom(s) [ GERARD ]

Nom marital [ ] % de détention [ 100.00 ] Nb de parts ou actions [ 100 ]

Naissance : Date [ 080870 ] N° Département [ 83 ] Commune [ DRAGUIGNAN ] Pays [ FR ]

Adresse : N° [ ] Voie [ QUARTIER LA BAISSSE ]

Code postal [ 83600 ] Commune [ LES ADRETS DE L'ESTEREL ] Pays [ FRANCE ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET 5 2 0 9 7 2 8 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL GERARD GRAILLE-PETIT

ADRESSE (voie) QUARTIER DE LA BAISSÉ

CODE POSTAL 83600 VILLE LES ADRETS DE L'ESTEREL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1
--	-----	---

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique SAS Dénomination 2G CONSTRUCTION

N° SIREN (si société établie en France) 9 0 7 4 8 9 8 4 3 % de détention 50.00

Adresse : N° 163 Voie CHEMIN DE LA BAISSÉ

Code postal 83600 Commune FREJUS Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

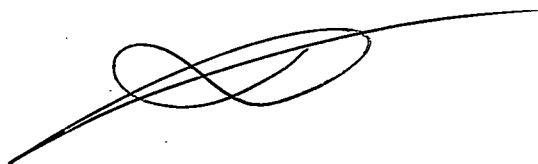


SARL GERARD GRAILLE-PETIT

QUARTIER DE LA BAISSÉ

83600 LES ADRETS DE L'ESTEREL

4  
Copie certifiée conforme à  
l'original le 17/11/23



**ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022**

**SOGETEC**

RD 562

LE PLAN ORIENTAL

83440 MONTAOUX

0494507030

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Souscription au capital de SAS 2G CONSTRUCTION pour 5000 parts soit 50% du capital.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			5 000
TOTAL			5 000
TOTAL GENERAL			5 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			5 000	5 000
TOTAL			5 000	5 000
TOTAL GENERAL			5 000	5 000

### Etat des amortissements

Néant

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	20	20	
TOTAL	20	20	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Groupe et associés	10 480	10 480		
TOTAL	10 480	10 480		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	40.0000	100			100

### Produits à recevoir

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

### Charges à payer

### Charges et produits constatés d'avance

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Regul 2021	87	67200000
Total	87	

Le 23/11/2022  
GRAILLE GERARD Gérant

**GRAILLE-PETIT**  
**HOLDING au Capital de 4 000 €**  
**Siège Social :**  
**LES ADRETS DE L'ESTEREL – 83600 –**  
**163, Chemin de la Baisse**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**D'APPROBATION DES COMPTES**

Le 25 octobre 2023 à 19 heures, Monsieur Gérard GRAILLE, unique associé et gérant de la HOLDING **GRAILLE-PETIT**, détenant à lui seul la totalité des 100 parts sociales numérotés de 1 à 100 de 40 € chacune.

A décidé d'établir une Assemblée Générale, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la gérance sur les comptes l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Examen et approbation des comptes et du bilan ; quitus,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2022.
- Rapport de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Rémunération du Gérant.

Après examen du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2022 et du Rapport spécial sur les conventions passées entre la Société et son associé, l'unique associé a voté les résolutions suivantes :

**RESOLUTION N° 1**

L'assemblée approuve le rapport de la gérance, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître, un résultat Net comptable en perte de 1 091 €.

L'assemblée décide d'affecter cette perte en « report à nouveau » pour un montant de 1 091 €

L'associée unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, déclare que les dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

<b>Exercices</b>	<b>Revenus éligibles à l'abattement Dividendes</b>
2019	NEANT
2020	NEANT
2021	NEANT

Cette résolution est adoptée.

### **RESOLUTION N° 2**

L'assemblée ordinaire donne quitus entier à la gérance pour l'exercice clos le 30 septembre 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée.

### **RESOLUTION N° 3**

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport spécial du gérant sur les conventions Visées à l'article L 223-19 LE Code de Commerce, rapport précisant notamment que :

- Monsieur GRAILLE Gérard, le Gérant, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Approuve les conventions intervenues ;

Décide de maintenir le principe de la rémunération de la gérance pour l'exercice 2021/2022.

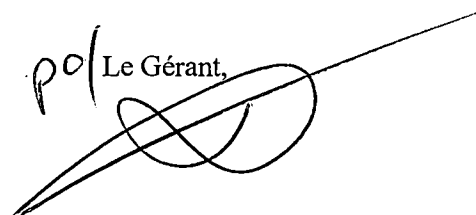
Les cotisations sociales personnelles de la gérance pourront être prises en charge par la Société.

Décide également de rémunérer le compte courant de l'associé unique au taux d'intérêt maximal prévu par la loi pour la déductibilité.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le gérant unique associé.

pa/ Le Gérant,  


**GRAILLE-PETIT**  
**HOLDING au Capital de 4 000 €**  
**Siège Social :**  
**LES ADRETS DE L'ESTEREL – 83600 –**  
**163, Chemin de la Baisse**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION**  
**DES COMPTES DU 25 Octobre 2023**

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société Monsieur Gérard GRAILLE, associé unique et gérant de la HOLDING GRAILLE- PETIT, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**I. SITUATION - RESULTATS – PERSPECTIVES :**

1) Situation et résultats de la Société durant l'exercice écoulé	
- Que le total des produits d'exploitation S'élève à la somme de.....	0 €
- Que le total des charges d'exploitation S'élève à la somme de.....	0 €
- Que le résultat d'exploitation ressort une perte de.....	1 091 €
- Que les produits financiers se sont Elevés à .....	0 €
- Que les charges financières se sont Elevés à.....	0 €
- Que les produits exceptionnels sur opération en capital Elevés à.....	0 €

- Que les charges exceptionnelles sur opération se sont Elevées à.....	87 €
- Que l'impôt sur les bénéfices s'est Elevé à .....	NEANT
Après :	
- Dotation aux amortissements de.....	0 €
- Dotation aux provisions de.....	0 €
- Que l'exercice écoulé se solde par une perte (sur résultat d'exploitation de .....	1 091 €
- Que le précédent exercice se soldait par Une perte de.....	1 091 €

2) Progrès et difficultés rencontrés – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – perspectives d'avenir

En conséquence, le bilan présenté porte sur une période de 12 mois ( du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022).

**INFORMATIONS DIVERSES :**

1) Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Il est ici rappelé que les méthodes d'évaluation utilisées dans nos comptes, sont celles prévues par les dispositions en vigueur et qu'elles n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent.

2) Activité des filiales et des participations

Notre société ne comporte à ce jour aucune filiale et ne possède aucune participation.

3) Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

4) Dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Les sommes distribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à :

<b>Exercices</b>	<b>revenus éligibles à l'abattement (dividendes)</b>
2019	NEANT
2020	NEANT
2021	NEANT

5) Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **II. PROPOSITIONS :**

1) Affectation des résultats

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont Présentés font ressortir une perte de 1 091 €.

Il est précisé que les dispositions de la loi 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 et celles du décret 85-925 du 1<sup>er</sup> mars 1985 ont institué de nouvelles règles en ce qui concerne les Commissaires aux Comptes dans les Sociétés à Responsabilité Limitée.

Il est signalé à ce propos, que la Société, au vu des comptes qui viennent d'être approuvés,


N'est pas tenue légalement de nommer au Commissaire aux Comptes et il vous est proposé de ne pas en nommer à titre facultatif.

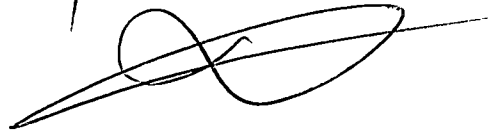
2) Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce et 42-II du décret du 23 mars 1967, nous vous précisons de l'associé unique.

Fait à Les Adrets de l'Esterel

Le 25 Octobre 2023

 Le Gérant,



RESOLUTION RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 Octobre 2023  
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022


**GRAILLE-PETIT**  
**HOLDING au Capital de 4 000 €**  
**Siège Social :**  
**LES ADRETS DE L'ESTEREL – 83600 –**  
**163, Chemin de la Baisse**

L'unique associé approuve le rapport de la gérance, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître, pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, un résultat net comptable une perte de 1 091 €.

L'unique associé décide d'imputer cette perte à hauteur de 1 091 € inscrit au résultat de l'exercice.

Cette résolution est adoptée.

EXTRAITS CONFORMES

 Le Gérant,  
